

RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE
ADMINISTRATION COMMUNALE DE FOREST

Extrait du registre aux délibérations du Conseil communal

Présents

Séverine De Laveleye, *Président suppléant* ;
Mariam El Hamidine, *La Bourgmestre* ;
Charles Spapens, Ahmed Quartassi, Alain Mugabo Mukunzi, Françoise Père, Saïd Tahri, Fatima Zohra El Omari, Esmeralda Van den Bosch, Alitia Angeli, *Échevin(e)s* ;
Marc-Jean Ghysseles, Marc Loewenstein, Nadia El Yousfi, Laurent Hacken, Magali Plovie, Evelyne Huytebroeck, Denis Stokkink, Dominique Goldberg, Cédric Pierre, Simon De Beer, Valérie Michaux, Samir Ahrouch, Xavier Jans, Michael Van Vlasselaer, Christiane Defays, Kris Vanslambrouck, Nicolas Lonfils, Francis Dagrín, David Leclercq, Mostafa Bentaha, *Conseillers communaux* ;
Betty Moens, *Secrétaire communale*.

Excusés

Maud De Ridder, *Échevin(e)* ;
Stéphanie Koplowicz, Isabelle Lukebamoko-Maduda, Fatima Abbach, Caroline Dupont, Christophe Borcy, Mustapha Al Masude, *Conseillers communaux*.

Séance du 18.10.22

#Objet : Motion concernant l'organisation et la cohabitation entre promeneurs, chiens, sportifs et enfants au parc Duden (à la demande de Messieurs Jans et Van Vlasselaer conseillers communaux).- report du 20/09/2022 #

Séance publique

AFFAIRES GÉNÉRALES

Secrétariat

Le Conseil communal de Forest,

Vu le poumon vert que constitue le Parc Duden au sein de la commune de Forest ;

Vu l'attractivité de ce magnifique espace vert de 24 hectares pour un public nombreux et varié ;

Vu les problèmes persistants de cohabitation entre les promeneurs, les chiens, les familles et les enfants au sein du parc Duden ;

Vu que la gestion du Parc Duden est de la responsabilité de Bruxelles Environnement ;

Vu l'existence, au sein du parc, de deux zones de liberté, l'une dans la zone Mystère, l'autre dans la zone Lainé, permettant aux chiens de gambader sans laisse ;

Vu que, pour de nombreux propriétaires de chiens, ces deux zones sont insuffisantes ;

Vu la pétition demandant la création d'une nouvelle zone de liberté dans la zone située le long de l'avenue Gabriel Fauré, de l'entrée du parc située dans la partie supérieure de l'avenue jusqu'à celle située au carrefour Fauré-Jupiter-Tournoi ;

Vu que cette zone, appartenant à la commune et gérée par Bruxelles Environnement, est idéalement située pour un grand nombre de promeneurs de chiens habitant dans le quartier Jupiter-Rousseau ;
Que ladite zone est déjà clôturée et n'attend plus que des panneaux précisant cette nouvelle zone de liberté pour que les chiens puissent en profiter ;

Vu par ailleurs qu'une autre option aurait pu être envisagée à l'instar de l'organisation du Parc de Wolvendael qui prévoit des tranches horaires (matin et soir – horaire variant selon la saison) lors desquelles les chiens peuvent gambader sans laisse ;

Que le parc Duden se distingue de celui de Wolvendael en ce sens que, si les chiens étaient laissés en liberté en dehors des zones dédiées, d'une part, sa fréquentation par les différentes catégories d'usagers en matinée et en soirée empêcherait cette cohabitation harmonieuse et que, d'autre part, son sol sablonneux risque de générer des érosions plus rapide et impacter son patrimoine naturel ;

Que cette seconde option ne peut donc être retenue ;

Vu que l'autorisation de laisser les chiens en liberté dans un espace dédié, sur toute ou partie de la surface du Parc n'exonère en rien le maître de sa responsabilité en cas d'accident avec un tiers ;

Vu la nécessité de prendre en compte les attentes des différents usagers du Parc Duden ;

Demande au Collège :

- D'organiser une concertation citoyenne portant sur l'organisation de l'espace et la cohabitation entre promeneurs, chiens, sportifs et enfants au sein du parc Duden ;
- De prendre contact avec Bruxelles Environnement afin de travailler à la création d'une 3^{ème} zone de liberté localisée dans la zone située le long de l'avenue Gabriel Fauré, de l'entrée du parc située dans la partie supérieure de l'avenue jusqu'à celle située au carrefour Fauré-Jupiter-Tournoi.

30 votants : 12 votes positifs, 18 votes négatifs.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE.

Par le Collège :
La Secrétaire,
(s) Betty Moens

La Présidente suppléante,
(s) Séverine De Laveye

POUR EXTRAIT CONFORME
Forest

Par le Collège :
La Secrétaire,

La Bourgmestre,

Betty Moens

Mariam El Hamidine